



commune de

Walincourt-Selvigny

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 23 AVRIL 2026

Date de la convocation :

09/04/2026

EFFECTIF LÉGAL : 19

EFFECTIF EN EXERCICE : 19

EFFECTIF VOTANT : 19

L'an deux mille vingt-six, le vingt-trois avril à dix-neuf heures et quarante-cinq minutes, les membres du Conseil Municipal, régulièrement convoqués, se sont réunis, en séance publique ordinaire, salle du conseil en mairie, sous la présidence de Jérôme MELI, Maire.

Etaient présents : Didier BEAUVILLAIN, Pascale BENGIN, Laurent BRISSON, Bruno CASEZ, Alain COYOT, Virginie GONCALVES, Maïté LEFEBVRE, Chantal MAILLY, Jérôme MELI, Agnès PETYT, Michel PETYT, Floriane THIELAIN, Mathieu WARENGHEM, Yves WAYEMBERGE, Maxime DESSAINT, Nadine PRUVOT.

Etaient absents :

Ont donné pouvoir : Peggy BOQUILLON à Maïté LEFEBVRE, Isabelle GALLOIS à Pascale BENGIN, Laurent HUTIN à Floriane THIELAIN.

Quorum : fixé à 10 membres présents, **atteint**

Secrétaire de séance : Bruno CASEZ

Objet de la délibération : APPROBATION DU CFU DE L'ANNEE 2025.

Numéro de la délibération : délibération 2026-023

Conformément à l'article L. 2121-14 du code général des collectivités territoriales, dans les séances où le compte financier unique est débattu, le conseil municipal élit son président. En conséquence, M. le Maire s'étant retiré, la présidence est assurée pour ce sujet par M. Alain COYOT.

Le II de l'article 242 de la loi de finances pour 2019, modifié par l'article 205 de la loi de finances pour 2024, dispose que « les collectivités territoriales [...] adoptent au plus tard au titre de l'exercice 2026 un compte financier unique, qui se substitue au compte administratif ainsi qu'au compte de gestion, par dérogation aux dispositions régissant ces documents ». Le compte financier unique devient la nouvelle présentation des comptes locaux pour les élus et les citoyens, en conformité avec l'article L. 1612-12 du CGCT.

Le budget général de l'exercice 2025 pour lequel le compte financier unique est soumis à l'assemblée par le président de séance M. Alain COYOT, s'est exécuté du 1^{er} janvier au 31 décembre 2025 pour les opérations de la section d'investissement et de fonctionnement.

De ce document comptable se dégagent les résultats suivants :

Investissement : Dépenses : 417 583,19 € ; Recettes : 842 308,89 € ; RAR : - 675,95 €

Fonctionnement : Dépenses : 1 341 009,24 € ; Recettes : 1 555 618,79 € ; RAR : 0,00 €

Ces résultats sont repris au budget de l'exercice 2026.

Après s'être fait présenter le budget et les décisions modificatives de l'exercice considéré, M. le maire étant sorti au moment du vote, le conseil municipal délibère sur le compte financier unique du maire de l'exercice 2025 :

Mairie

Place Jean Jaurès

59127 Walincourt-Selvigny

☎ 03.27.82.70.37

☎ 03.27.78.81.81

✉ contact@walincourt-selvigny.fr

Site internet : <http://walincourt-selvigny.fr>



commune de

Walincourt-Selvigny

1° Donne acte de la présentation faite du compte financier unique lequel peut se résumer comme indiqué ci-dessus ;

2° Reconnaît la sincérité des restes à réaliser ;

3° Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Le conseil municipal, après avoir ouï l'exposé du président de séance : **APPROUVE** par vote à main levée, **le CFU de l'exercice 2025**.

Résultat du vote : 17 voix POUR et 2 abstentions.

Pour extrait conforme,
Fait et délibéré en séance du jour, mois et an ci-dessus mentionné,

Le Maire,

Jérôme MELI .

Acte rendu exécutoire par sa publication
et sa transmission en Sous-Préfecture
de Cambrai le 27/04/2026.

Le secrétaire de séance,

Bruno CASEZ.

Mairie

Place Jean Jaurès

59127 Walincourt-Selvigny

☎ 03.27.82.70.37

📠 03.27.78.81.81

✉ contact@walincourt-selvigny.fr

Site internet : <http://walincourt-selvigny.fr>